



impots sur le revenu dans la marine

Par **Marin007**, le **11/04/2010** à **12:47**

Bonjour. Je travaille depuis 4 ans sur les yachts de luxe. 3 bateaux et 3 pavillons différents (île de Man, Londres et Îles Caïman) Les propriétaires de ces navires ouvrent une société généralement basée dans un de ces paradis fiscaux et l'équipage est payé par cette compagnie. Ces 4 dernières années, je n'ai pas passé plus de 4 mois par an dans les eaux françaises. Je ne possède aucune propriété en France mais je suis domiciliée chez mes parents qui eux sont en France. Je ne me sers de leur adresse uniquement pour recevoir mon courrier. Je gagne beaucoup d'argent et j'imagine qu'un jour ou l'autre le FISC va me tomber dessus. Quels sont mes droits? dois-je payer un impôt sur le revenu? dois-je remplir une déclaration tous les ans? je n'ai vraiment aucune idée. j'aurais vraiment besoin d'aide d'un professionnel dans ce domaine pour que nous puissions discuter et commencer à régler ces futurs problèmes.

Merci